

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00272

Numéro SIREN : 750 383 549

Nom ou dénomination : LE LUC AUTO

Ce dépôt a été enregistré le 22/08/2022 sous le numéro de dépôt 5659

LE LUC AUTO

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros

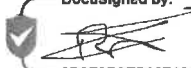
Siège social : Les Retraches

83340 LE LUC EN PROVENCE

R.C.S. DRAGUIGNAN 750 383 549

**BILAN
COMPTE DE RESULTATS
ANNEXE
DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 JANVIER 2022**

Certifiés conformes
Le Président

DocuSigned by:

2D3E9FCEB02F42C...

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/01/2022	Net 31/01/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	1 059	1 059		
Fonds commercial (1)	25 000		25 000	25 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	162 796	147 309	15 487	29 137
Installations techniques, matériel et outillage industriels	157 254	141 542	15 712	17 852
Autres immobilisations corporelles	196 685	152 628	44 057	47 154
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	610		610	610
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	27 383		27 383	26 552
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	570 786	442 538	128 248	146 305
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	216 661		216 661	199 642
Avances et acomptes versés sur commandes	540		540	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	16 869		16 869	24 858
Autres créances	72 214		72 214	58 779
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	310 976		310 976	527 512
Charges constatées d'avance (3)	20 054		20 054	18 412
TOTAL ACTIF CIRCULANT	637 314		637 314	829 203
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 208 101	442 538	765 563	975 508
(1) Dont droit au bail			25 000	25 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

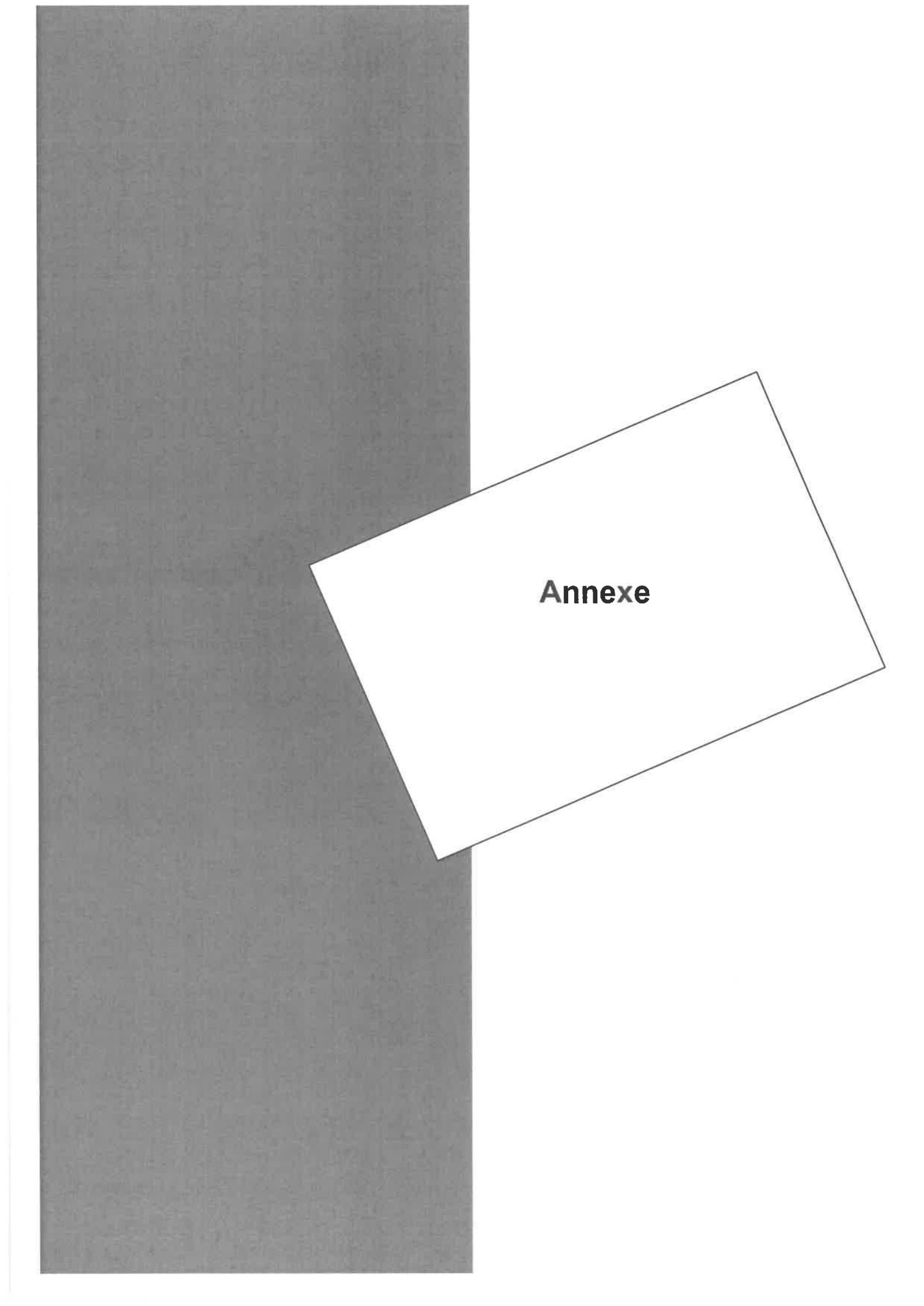
	31/01/2022	31/01/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	270 745	256 403
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	91 330	71 342
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	363 175	328 845
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	91 105	305 396
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 377	1 278
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	210 408	231 944
Dettes fiscales et sociales	96 561	105 119
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 936	2 926
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	402 388	646 663
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	765 563	975 508
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 104	646 663
(1) Dont à moins d'un an (a)	400 284	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	3	3
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/01/2022	31/01/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	2 102 587	1 944 028
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	9 925	4 662
Chiffre d'affaires net	2 112 512	1 948 690
Dont à l'exportation	5 247	4 037
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	15 946	4 997
Autres produits	600	-16
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 129 058	1 953 671
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	1 108 822	988 630
Variations de stock	-17 019	25 944
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	311 409	310 772
Impôts, taxes et versements assimilés	20 853	19 861
Salaires et traitements	423 803	361 170
Charges sociales	134 319	115 301
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	31 058	36 668
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	124	86
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 013 370	1 858 432
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	115 687	95 239
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	64	98
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	64	98
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	654	374
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	654	374
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-589	-275
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	115 098	94 964

Compte de résultat (suite)

	31/01/2022	31/01/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	41	
Sur opérations en capital	12 000	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	12 041	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		631
Sur opérations en capital	7 258	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	7 258	631
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	4 783	-631
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	28 551	22 990
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	2 141 163	1 953 769
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 049 833	1 882 427
BENEFICE OU PERTE	91 330	71 342
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : LE LUC AUTO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2022, dont le total est de 765 563 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 91 330 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2021 au 31/01/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/01/2022.

Règles générales

Les comptes annuels au 31/01/2022 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	25 000			25 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 059			1 059
Immobilisations incorporelles	26 059			26 059
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	162 796			162 796
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	152 190	5 064		157 254
- Installations générales, agencements aménagements divers	41 020	11 370		52 390
- Matériel de transport	21 788	2 296	16 290	7 794
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	135 802	699		136 501
- Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	513 596	19 429	16 290	516 735
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	610			610
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	26 552	830		27 383
Immobilisations financières	27 162	830		27 993
ACTIF IMMOBILISE	566 817	20 259	16 290	570 786

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		19 429	830	20 259
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		19 429	830	20 259
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		16 290		16 290
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		16 290		16 290

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/01/2022
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 059			1 059
Immobilisations incorporelles	1 059			1 059
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	133 659	13 650		147 309
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	134 338	7 204		141 542
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 459	4 611		13 070
- Matériel de transport	12 044	2 078	9 032	5 090
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	130 953	3 515		134 468
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	419 453	31 058	9 032	441 479
ACTIF IMMOBILISE	420 512	31 058	9 032	442 538

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 136 520 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :	27 383		27 383
Autres	27 383		27 383
Créances de l'actif circulant :	109 137	109 137	
Créances Clients et Comptes rattachés	16 869	16 869	
Autres	72 214	72 214	
Charges constatées d'avance	20 054	20 054	
Total	136 520	109 137	27 383

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	190
FOURNISSEURS - RRR A OBTENIR	51 083
IJSS - Charges sociales	1 156
Total	52 430

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 730 titres d'une valeur nominale de 1,37 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	850	1,18
Titres émis pendant l'exercice	-120	1,37
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	730	1,37

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 402 388 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3	3		
- à plus de 1 an à l'origine	91 103	88 999	2 104	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 377	1 377		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	210 408	210 408		
Dettes fiscales et sociales	96 561	96 561		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 936	2 936		
Produits constatés d'avance				
Total	402 388	400 284	2 104	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	214 290			
(**) Dont envers Groupe et associés	1 330			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	12 389
Banque - Intérêts courus à payer	3
Intérêts courus	47
Associés - intérêts courus	15
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	35 914
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	11 081
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	5 467
Cartes grises	1 137
Total	66 055

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	20 054		
Total	20 054		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

LE LUC AUTO

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : Les Retraches

83340 LE LUC EN PROVENCE

R.C.S. DRAGUIGNAN 750 383 549

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 7 JUILLET 2022

Exercice clos le 31 janvier 2022

- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT -

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, dont elle constate l'existence et qui s'élève à 91.329,99 euros, ainsi qu'il suit :

Bénéfice : 91.329,99 euros

Affectation :

- A titre de distribution de dividendes aux associés, soit 60.000,00 euros
Soit un dividende de 82,19 € (valeur arrondie) par action
- Le solde, au poste « Autres réserves », soit 31.329,99 euros
Ce qui porte le solde de ce poste de la somme de 270.744,88 € à la somme de 302.074,87 €.

Total affecté : 91.329,99 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à la somme de 303.174,87 euros pour un capital social de 1.000 euros.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions de l'article 200 A, 1-A-1° du Code Général des Impôts, les dividendes distribués seront assujettis, pour les personnes physiques, au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, lequel est non libératoire et sera payé par la Société au plus tard le 15 du mois suivant le paiement de la distribution.

Conformément aux dispositions de l'article 200 A, 2 du même Code, les associés personnes physiques y ayant intérêt pourront toutefois opter pour l'imposition desdits dividendes selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, ladite option étant irrévocable et globale pour l'ensemble des revenus, gains et autres profits entrant dans le champ d'application du PFU. Cette option devra être expresse et exercée en 2023 lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Enfin, les contributions et prélèvements sociaux dus au titre de cette distribution font l'objet d'un paiement à la source en application des dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale. Le paiement à la source sera versé par la Société concomitamment au paiement du PFU de 12,8% décrit ci-dessus.

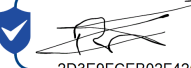
Compte tenu des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte des distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

Exercices	Dividende distribué	Revenus distribués éligibles à l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31/01/2019	59.000 €	55.598,82 €	3.401,18 €
31/01/2020	-	-	-
31/01/2021	35.000 €	34.926,32 €	73,68 €

- ADOPTION -

Cette affectation a été adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 7 juillet 2022.

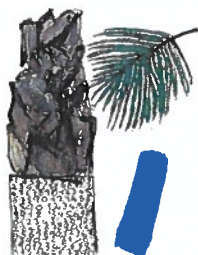
Certifié conforme
Le Président

DocuSigned by:

 2D3E9FCEB02F42C...

Rapport
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 janvier 2022

SAS LE LUC AUTO

SAS LE LUC AUTO
Les Retranches
83340 LE LUC



Cabinet Trintignac & Associés

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Jean-François GUTTADORO

Isabel VELASCO

Maxime HERMAN

Michel LACRAMPE

Bruno ALLEAUME

Marie-Laure MALLEZ

Pascal LUCCHESI

Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes associés

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ LE LUC AUTO

**Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : Les Retraches
83340 LE LUC**

**Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 janvier 2022**

A l'Assemblée Générale de la société LE LUC AUTO,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LE LUC AUTO relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} février 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L823-9 et R823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D441-6 du Code de commerce.

nm JLC

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

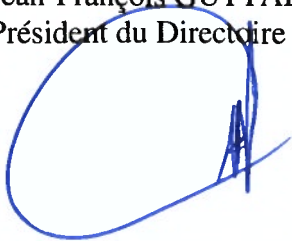


- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CANNES, le 21 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes,
CABINET TRINTIGNAC & ASSOCIES :

Jean-François GUTTADORO
Président du Directoire

A blue ink signature, appearing to be 'JFG', written over a large, loopy blue circular scribble.

Marie-Laure MALLEZ
Commissaire aux Comptes Associée

A blue ink signature, appearing to be 'MLM', written over a large, loopy blue circular scribble.

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/01/2022	Net 31/01/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	1 059	1 059		
Fonds commercial (1)	25 000		25 000	25 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	162 796	147 309	15 487	29 137
Installations techniques, matériel et outillage industriels	157 254	141 542	15 712	17 852
Autres immobilisations corporelles	196 685	152 628	44 057	47 154
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	610		610	610
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	27 383		27 383	26 552
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	570 786	442 538	128 248	146 305
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	216 661		216 661	199 642
Avances et acomptes versés sur commandes	540		540	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	16 869		16 869	24 858
Autres créances	72 214		72 214	58 779
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	310 976		310 976	527 512
Charges constatées d'avance (3)	20 054		20 054	18 412
TOTAL ACTIF CIRCULANT	637 314		637 314	829 203
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 208 101	442 538	765 563	975 508
(1) Dont droit au bail			25 000	25 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/01/2022	31/01/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	270 745	256 403
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	91 330	71 342
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	363 175	328 845
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	91 105	305 396
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 377	1 278
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	210 408	231 944
Dettes fiscales et sociales	96 561	105 119
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 936	2 926
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	402 388	646 663
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	765 563	975 508
(1) Dont à plus d'un an (a)	58 114	646 663
(1) Dont à moins d'un an (a)	344 274	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	3	3
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/01/2022	31/01/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	2 102 587	1 944 028
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	9 925	4 662
Chiffre d'affaires net	2 112 512	1 948 690
Dont à l'exportation	5 247	4 037
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	15 946	4 997
Autres produits	600	-16
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 129 058	1 953 671
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	1 108 822	988 630
Variations de stock	-17 019	25 944
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	311 409	310 772
Impôts, taxes et versements assimilés	20 853	19 861
Salaires et traitements	423 803	361 170
Charges sociales	134 319	115 301
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	31 058	36 668
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	124	86
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 013 370	1 858 432
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	115 687	95 239
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	64	98
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	64	98
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	654	374
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	654	374
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-589	-275
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	115 098	94 964



Compte de résultat (suite)

	31/01/2022	31/01/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	41	
Sur opérations en capital	12 000	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	12 041	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		631
Sur opérations en capital	7 258	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	7 258	631
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	4 783	-631
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	28 551	22 990
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	2 141 163	1 953 769
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 049 833	1 882 427
BENEFICE OU PERTE	91 330	71 342
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : LE LUC AUTO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2022, dont le total est de 765 563 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 91 330 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2021 au 31/01/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/04/2022.

Règles générales

Les comptes annuels au 31/01/2022 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	25 000			25 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 059			1 059
Immobilisations incorporelles	26 059			26 059
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	162 796			162 796
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	152 190	5 064		157 254
- Installations générales, agencements aménagements divers	41 020	11 370		52 390
- Matériel de transport	21 788	2 296	16 290	7 794
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	135 802	699		136 501
- Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	513 596	19 429	16 290	516 735
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	610			610
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	26 552	830		27 383
Immobilisations financières	27 162	830		27 993
ACTIF IMMOBILISE	566 817	20 259	16 290	570 786



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		19 429	830	20 259
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		19 429	830	20 259
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		16 290		16 290
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		16 290		16 290

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/01/2022
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 059			1 059
Immobilisations incorporelles	1 059			1 059
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	133 659	13 650		147 309
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	134 338	7 204		141 542
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 459	4 611		13 070
- Matériel de transport	12 044	2 078	9 032	5 090
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	130 953	3 515		134 468
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	419 453	31 058	9 032	441 479
ACTIF IMMOBILISE	420 512	31 058	9 032	442 538



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 136 520 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :	27 383		27 383
Autres	27 383		27 383
Créances de l'actif circulant :	109 137	109 137	
Créances Clients et Comptes rattachés	16 869	16 869	
Autres	72 214	72 214	
Charges constatées d'avance	20 054	20 054	
Total	136 520	109 137	27 383

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	190
FOURNISSEURS - RRR A OBTENIR	51 083
IJSS - Charges sociales	1 156
Total	52 430



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 730 titres d'une valeur nominale de 1,37 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	850	1,18
Titres émis pendant l'exercice	-120	1,37
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	730	1,37

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 402 388 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3	3		
- à plus de 1 an à l'origine	91 103	32 989	58 114	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 377	1 377		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	210 408	210 408		
Dettes fiscales et sociales	96 561	96 561		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 936	2 936		
Produits constatés d'avance				
Total	402 388	344 274	58 114	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	214 290			
(**) Dont envers Groupe et associés	1 330			



Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	12 389
Banque - Intérêts courus à payer	3
Intérêts courus	47
Associés - intérêts courus	15
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	35 914
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	11 081
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	5 467
Cartes grises	1 137
Total	66 055

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	20 054		
Total	20 054		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

